

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
 15 rue de Verdun, centre-ville
 BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
 Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi 8h00 à 12h00



POUR UNE MISE EN SOMMEIL

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

| ORGANISME | DOCUMENTS DEMANDÉS |
|-----------|---|
| RCS | 2 bulletins modificatifs B3 L'original du PV d'Assemblée |
| RIDET | 1 bulletin RID M2C |
| DSF | 1 déclaration d'existence modificative 1 copie du PV |
| CAFAT | Copie du PV d'assemblée K-Bis portant la mention « mise en sommeil » Avis de radiation RIDET Ces éléments sont à déposer directement dans les locaux de la CAFAT afin de mettre en suspens le paiement des cotisations sociales |

FRAIS DE MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **21 550 XPF** (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, vérification de sa complétude et suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
 Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
 Tél : 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible